

Image not found or type unknown



Reclamtion dossier auto ecole

Par **cece**, le **26/02/2009** à **17:53**

bonjour , mon ancienne auto ecole m'a rendu mon dossier je me suis ensuite reinscrite en 2002 au permis cette auto ecole a repris mon dossier sans me faire payer les frais d'inscription , je payais mes leçons de conduite quand je les prenais et mes passage aux codes donc je ne devais plus d'argent , hors celle ci me reclame la somme de 400 euros pour cause les sceances de codes à payer , alors que lors de l'inscription on m'a preciser que c'etait gratuit , j'ai toujours avertie de mon changement d'adrese et de mon mode vie si emploi ou formation ou grossesse mais ne pouvant pas faire garder mon fils je pouvais pas y aller souvent donc je reclame mon dosier depuis l'année 2004 celle ci refuse de me le rendre car , elle me dit qu'elle a son propre reglement et qu'elle est endroit de me faire payer mes sceances de codes depuis le debut que je me suis inscrite car qui quitte l'autoecole paie , que dois je faire ?rnrnrnrnmerci de vous penchez sur mon dossier salutations distinguée